

PROGRAMME :

RV Salle des fêtes de Villeneuve la Comptal 8h 00 / 9h15 : Accueil, Inscriptions & Retrait des dossards.

9h30 : DEPART course 19 km / 9h45 DEPART course 10 km
9h50 DEPART Marche.

12h : Récompenses aux 3 premiers du scratch (masculin / féminin) et au premier de chaque catégorie.

REGLEMENT DE LA COURSE

Art.1 : La « Saute Collines » est un trail tout chemin. Elle est organisée par l'association « Sport et Nature Villeneuvois » *et propose :*

A- Un trail de 19 Kms. (Départ 9h30)

B- Une course nature de 10 Kms. (Départ 9h45)

C- Une marche de 10kms (Départ 9h50). Pas de certificat médical exigé et pas de classement. Les moins de 16 ans doivent être accompagnés par au moins un adulte.

Art.2 : La course nature de 10 kms est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés présentant un certificat médical, âgés d'au moins 16 ans.

Le trail de 19 kms est ouvert à tous les adultes présentant un certificat médical datant de moins d'un an de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. Les licenciés (athlétisme et triathlon) en sont dispensés.

Art.3 : Les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique ou de défaillance, ainsi qu'en cas de vols susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation sportive. Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisation conformément à la législation.

Art. 4 : Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route sur les voies publiques. L'épreuve sera encadrée par les organisateurs. Les coureurs qui couperont les sentiers seront disqualifiés. La couverture médicale sera assurée par les pompiers. Les suiveurs en V.T.T. sont interdits.

Art.5 : Inscriptions par courrier ou le jour de la course jusqu'à 9 heures 15 ou sur le site <http://www.chrono-start.com>, avec un certificat médical de moins de 1 an ou la photocopie de la licence pour la course à pied. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve au dernier moment en cas d'obligation.

Art. 6 : Seront récompensés par un T SHIRT les 200 premiers inscrits.

Des lots ou coupes seront décernés aux trois premiers du classement général, aux trois premières féminines du classement général et au premier masculin et féminin de chaque catégorie :

Cadet, junior, espoir, sénior, V1, V2, V3, V4. Récompenses non cumulables.

Art.7 : Après les épreuves, des douches seront à votre disposition sur le stade municipal de Villeneuve la Comptal.